

L'Écho de la Diablée

La lettre d'information de la commune de Réallon

Numéro 8 – Juillet 2007



Le Mot du Maire

Après une interruption de parution de quelques mois liée entre autre au surcroît important de travail engendré par les crues des 22 et 23 Octobre dernier, « l'Écho de la Diablée » notre lettre d'information communale est de retour.

Après la crue de juin 2005 sur le torrent de la Pisse et le ravin du « Combarras », nous avons connu en octobre dernier une nouvelle crue sur le torrent de la Pisse et sur le Réallon. Les travaux d'urgence ont été menés rondement pour ce qui est des digues de protection et du rétablissement des voies et réseaux.

Toujours en octobre, Yann TREMEAU a quitté la mairie pour être remplacé par un nouveau responsable du service des remontées mécaniques : Cédric ROSSI à qui nous souhaitons la bienvenue et beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions. Il a donc eu à découvrir la station au travers d'un hiver faiblement enneigé ce qui a engendré sur les remontées mécaniques une baisse du chiffre d'affaire de 36 % (-40% pour les stations de même taille selon le SNTF).

Sa mission première aura été de :

- finaliser la préparation de la saison d'hiver 2006/07
- travailler à une politique tarifaire et commerciale plus agressive
- œuvrer à un schéma de développement durable et solidaire de la vallée de Réallon avec l'appui du Conseil Régional
- accompagner un complément d'expertise juridique et technique porté par le Conseil Général pour tenter de trouver une solution aux problèmes récurrents liés à l'application de la convention de ZAC avec l'aménageur : la SATR.

L'activité marquante de ce premier semestre aura été la préparation et le vote des différents budgets de la commune, tâche beaucoup plus ardue qu'à l'habitude en raison des lourdes dépenses engagées suite aux crues des torrents mais aussi pour faire face à la baisse du chiffre d'affaire sur les remontées mécaniques.

Ces budgets témoignent de la volonté du conseil municipal, de conduire une politique active et solidaire dans de nombreux domaines : touristique, agricole, environnemental, social, etc..

Aussi en gardant des taux d'imposition stables, d'importantes réalisations verront le jour en 2007 : la réfection de la base de loisirs de l'Isclé, la station d'épuration du chef-lieu, la réfection du réseau d'eau potable des Méans accompagnée de l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques ainsi que le désenclavement de ce hameau par l'Ouest, la rénovation de la cabane pastorale de Chargès, la poursuite de l'équipement en neige de culture et l'élaboration finale du Plan Local d'Urbanisme.

Comparativement à sa taille, notre commune conduit une activité débordante et je tiens à remercier toute l'équipe municipale, élus et personnels, qui se dévouent sans compter pour œuvrer à un développement harmonieux de notre collectivité.

A la veille de l'été, je vous souhaite chères concitoyennes et chers concitoyens de passer d'agréables vacances. ■

Adrien GLEIZE
Maire de Réallon

Président de la Fédération Départementale
d'Electrification des Hautes-Alpes

Sommaire

L'ACTION COMMUNALE

Les Finances	2
Tourisme	2
Environnement / Cadre de vie	3
Agriculture, forêt et pastoralisme	4
Sport / Social / Education	5
Urbanisme	5
Culture et patrimoine	6

ACTIVITÉ PUBLIQUE ET L'INTERCOMMUNALITÉ

VIE ECONOMIQUE

VIE ASSOCIATIVE ET ANIMATIONS DE L'ÉTÉ

ETAT CIVIL

DIVERS

L'action communale

Finances

Bilan 2006

Le compte administratif 2006 de la Commune clôture avec un excédent de 1.323.912 € et celui du service de l'Eau et de l'Assainissement avec un excédent de 46.861 €. Le compte administratif du service des Remontées Mécaniques clôture avec un déficit de 1.102.447 €. Les résultats agrégés de ces comptes administratifs se traduisent par un excédent global de 268.326 €. Lors de la séance du 10 Mars dernier, à l'occasion de la présentation de ces résultats, le Maire a d'abord rappelé au Conseil Municipal l'ensemble des travaux effectués lors de cette année 2006. L'aménagement de l'aire de stationnement au village pour un montant de presque 100.000 €, la réhabilitation du Four des Rousses pour un montant de 215.000 €, la protection du réseau d'alimentation en eau potable pour un montant de 23.000 €, la deuxième tranche des travaux d'amélioration de l'installation d'enneigement artificiel pour un montant de 130.000 €, et les travaux d'urgence suite aux crues d'Octobre, 68.000 €, ont été les postes de travaux les plus importants du budget communal. Le Maire a rappelé ensuite que l'excédent global, de 268.326 €, se réduit d'année en année du fait, notamment, du déficit croissant du service des Remontées Mécaniques. En effet, malgré une augmentation des recettes enregistrées au cours de l'hiver 2005-2006, les coûts d'exploitation ne cessent de s'accroître du fait entre autre du vieillissement des installations. ■

Le budget 2007, amélioration du cadre de vie et développement durable

Les différents budgets primitifs 2007, votés à l'unanimité, traduisent, quant à eux, la volonté du Conseil Municipal de poursuivre les investissements en faveur de l'amélioration du cadre et de la qualité de vie d'une part, mais également en faveur du développement durable de la vallée en matière de tourisme et d'agriculture.

Le budget annexe du service Eau et Assainissement s'équilibre à hauteur de 551.630 €, dont 79.120 € en section de fonctionnement et 472.510 € en section d'investissement. Une augmentation de 10 % des différentes taxes et redevances a été appliquée dans le but de réaliser un programme d'investissement nécessaire au bon développement de notre commune. Il prévoit notamment la réalisation d'un système de traitement des eaux usées au Chef-lieu et le renforcement du réseau d'alimentation en eau potable au hameau des Méans.

Le budget annexe du service des Remontées Mécaniques s'équilibre à hauteur de 3.948.805 €, dont 2.084.675 € en section de fonctionnement et 1.864.130 € en section d'investissement. La baisse conséquente du chiffre d'affaire réalisé au cours de l'hiver dernier, due en grande partie au déficit d'enneigement du début de saison, n'a pas couvert les charges de fonctionnement de l'exploitation hivernale, et ce malgré une forte réduction de la masse salariale. Les investissements prévus pour 2007 s'orienteront donc d'une part, vers le renforcement de l'installation d'enneigement artificiel et d'autre part, vers une étude portant sur l'aménagement touristique durable de la station et de la vallée.

Le Maire a proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition des quatre taxes pour l'année 2007, lesquels resteront donc identiques à ceux de 2006. Compte tenu du faible montant d'emprunts en cours, il a été décidé de souscrire 2 emprunts supplémentaires : l'un de 87.000 € sur le budget de l'eau et l'autre, de 54.800 € pour la voirie communale. ■

Tourisme

Station : bilan de l'exploitation des remontées mécaniques

La saison d'hiver 2006/2007 aura malheureusement été marquée par une douceur et un déficit de précipitation sans précédent sur tous les massifs français. La Station de Réallon n'échappe pas à cet évènement climatique. Le service des Remontées Mécaniques enregistre une baisse de 36 % par rapport à la saison précédente, il est vrai, exceptionnellement pourvue en neige naturelle.

Des débuts difficiles pour le nouveau responsable du service des Remontées Mécaniques tant dans la gestion des ressources humaines que face à la perte de clientèle.

Ce bilan conforte le positionnement du Conseil Municipal dans sa volonté de s'orienter vers une démarche de développement touristique durable à l'échelle de la vallée.

Sur le domaine skiable, la priorité sera donnée à la limitation du risque d'exploitation lié aux aléas climatiques et à l'offre d'un produit ski de qualité, notamment en direction de la clientèle débutante et familiale. L'acquisition de trois enneigneurs basse pression supplémentaires devrait, à ce titre, permettre d'assurer l'ouverture dès le début de la saison la totalité du domaine débutant.

Concernant les tarifs hiver 2007/2008, le Conseil Municipal a décidé de maintenir la politique de tarification « classique » sur la base de celle de l'année dernière avec un tarif « Journée Adulte » à 17 €. La politique tarifaire en direction de la clientèle de proximité s'orientera d'une part vers l'amélioration de la fréquentation lors des périodes creuses, en semaine et hors vacances scolaires, d'autre part vers une fidélisation saisonnière. La politique tarifaire en direction de la clientèle de séjour s'orientera, quant à elle, d'une part vers la mise en place de forfaits « multi-jours non consécutifs », d'autre part vers l'élaboration de produits « tout compris » en collaboration avec les opérateurs touristiques de la vallée (hébergeurs, restaurateurs, loueurs, prestataires de services). Une politique de packaging est déjà lancée sur la station afin de proposer la vente de produit « remontées mécaniques » à la force de vente Tour Opérateur liée à l'activité de l'hébergeur principal, la SARL Réallon Ecrins Immobilier.

Cette démarche en cours de généralisation et où la commune joue un rôle moteur, a pour but d'améliorer la lisibilité de la destination Réallon et son positionnement commercial. Le Comité de Promotion de Serre-Ponçon aide la commune dans cette initiative qui portera ses fruits dès la fin de l'année 2007. ■

Schéma de développement durable et solidaire de la station

Le Conseil Municipal, convaincu du potentiel « 4 Saisons » de son territoire a décidé d'élaborer avec l'aide d'un cabinet d'études spécialisé un schéma de développement touristique durable et solidaire de la vallée de Réallon.

L'objectif est de définir une destination touristique globale « Vallée de Réallon » s'appuyant d'une part sur la spécificité et les ressources du territoire réallonnais et d'autre part sur la prise en compte de la situation privilégiée de cette destination entre le Parc National des Ecrins et le Lac de Serre-Ponçon. Destinée à optimiser les investissements de la collectivité en matière de tourisme, les axes de réflexion de cette étude devraient notamment s'orienter vers la répartition des acti-

L'action communale

vités et les modes de déplacement à l'intérieur de la vallée, l'aménagement de la station, la diversification des activités à travers plusieurs filières touristiques ou encore les besoins en équipements innovants et structurants.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du Programme d'Aménagement Durable et Solidaire des Stations des Alpes du Sud mis en place par la région PACA. Il vise à promouvoir un aménagement qualitatif, solidaire et durable, notamment en rendant l'économie des stations moins sensible à la saison hivernale et en prenant en compte les demandes croissantes en matière d'environnement et de cadre de vie.

Les conclusions seront rendues à l'automne. ■

En parallèle de cette étude, le Conseil Municipal a demandé à ce qu'un complément d'expertise juridique à l'audit technique et économique, commandée par le Conseil Général et réalisée en 2006 par le cabinet IDES, soit effectuée afin de solutionner les problèmes posés par l'application de la convention de réalisation de la Z.A.C.

Travaux de remise en état et de restauration de la base de loisirs de l'Isle suite aux crues des 23 et 24 octobre 2006

Les travaux de remise en état de la base de loisirs de l'Isle ont été terminés dans les temps. Rappelons que les crues des 23 et 24 Octobre 2006 ont occasionné d'importants dégâts suite aux débordements des torrents du Réallon et de la Pisse. La rupture d'une partie de la digue de protection au niveau de la base de loisirs avait notamment provoqué l'inondation de la baignade, des aires de jeux et de certaines voies d'accès.

Afin d'éviter de nouveaux débordements en cas de crues, les travaux les plus urgents concernant le confortement des ouvrages de protection, la remise en état des conduites d'eau potable et d'assainissement aux Gourniers ainsi que le rétablissement des voiries ont été privilégiés.

Estimée à 310.000 €, la rénovation de la Base de Loisirs prévoyait la reconstruction complète de la baignade, la reconstruction de la prise d'eau alimentant celle-ci avec réfection de l'amenée d'eau, la réalisation d'aménagements paysagers, la reprise de certaines chaussées dégradées. La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée à l'Office National des Forêts et c'est l'entreprise Queyras qui fut chargé des travaux. ■

Avant



Environnement / Cadre de vie

Assainissement

La première tranche de travaux d'assainissement concerne :
- le transfert et l'épuration des eaux usées du Chef Lieu où la procédure d'appel d'offre est en cours. Ce projet prévoit le traitement des effluents des deux parties du village sur un site unique, où sera implantée une station d'épuration. Les effluents, transférés de la rive gauche du torrent de la Pisse vers la rive droite par une canalisation en fonte, alimenteront l'installation d'épuration calibrée pour une capacité nominale de 200 « Equivalents – habitants ». La filière dite des « filtres plantés de roseaux à écoulement vertical » a été retenue comme méthode de traitement en raison notamment, de sa compatibilité avec la présence d'eaux parasites résiduelles, de sa simplicité d'exploitation et de la faculté de gestion des boues qu'elle permet (boues réutilisables en agriculture par exemple). Au préalable, une étude géotechnique sera effectuée durant l'été afin de déterminer les conditions d'implantation de ce type d'ouvrage (impermeabilité, stabilité, nature des sols).

Cette opération, d'un montant de 255.000 € s'intègre dans un vaste projet d'assainissement faisant suite au Schéma Directeur d'Assainissement communal établi en 2003. Le coût total est estimé à 519.000 €, dont près des deux tiers financé par la Région, le Département et l'Agence de l'Eau.

- L'amélioration des pré-traitements installés à la station de Pra Prunier : le projet prévoit l'ajout d'une compacteuse afin d'obtenir une réduction d'au moins 30% des déchets au niveau du dégrilleur, 1ère étape qui assure la protection des installations électromécaniques et des ouvrages situés en aval contre l'arrivée des déchets volumineux de toute nature rejetés par la station.

Une autre tranche de travaux est prévue ultérieurement :

La réfection d'une partie du réseau actuel et l'implantation d'une petite unité d'épuration au hameau des Gourniers. ■

CONTRATS D'ABONNEMENT

Les contrats d'abonnement aux services de l'eau et de l'assainissement sont à remplir et à retourner à la mairie dans les plus brefs délais, pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore fait.

Ces contrats sont joints aux règlements s'y référant et définissant les modalités de la prestation du service aux usagers en fixant les obligations respectives de la commune et de l'usager.

Après



L'action communale

3 en 1 : travaux coordonnés au village des Méans

Au village des Méans, les travaux d'ouverture de tranchées initialement prévus pour mettre en souterrain le réseau électrique basse tension et les lignes téléphoniques, incluront la réfection et l'amélioration du réseau d'éclairage public ainsi que le renforcement du réseau d'alimentation en eau potable. Le Syndicat Intercommunal d'Electrification de l'Embrunais, France Telecom, la Fédération Départementale d'Electrification des Hautes-Alpes et la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt participeront à ces travaux coordonnés qui viendront améliorer le cadre de vie et le paysage au hameau.

Egalement au Méans, la construction d'une voie de désenclavement du village devrait débuter en fin d'année 2007. Suites aux réunions d'information et de concertation qui s'étaient tenues au village, la solution d'un tracé par l'ouest du village a été retenue parmi les différentes variantes proposées par l'ONF. ■

Le « Réallon » et « la Pisse », 2 torrents capricieux

• La protection des lieux habités :

Afin d'assurer la protection des zones habitées situées à proximité du torrent de Réallon, d'éviter les affouillements et de limiter l'érosion des berges, une étude globale de correction et d'aménagement va être réalisée, à laquelle sont associées les communes de Savines-le-Lac et de Puy Saint Eusèbe. A ce titre, le Conseil Municipal s'est attaché le concours du service départemental de Restauration des Terrains en Montagne (RTM) de l'ONF et à solliciter, à la vue de l'importance des coûts financiers, les aides les plus élevées auprès de l'Etat, de l'Europe, de la Région et du Département. ■

• Le dragage des torrents et la valorisation des matériaux :

Les dernières crues ont apporté d'importantes quantités de matériaux dans les torrents de la commune, entraînant l'exhaussement de leur lit respectif et le risque de nouvelles crues. Les torrents du Réallon (au niveau des Gourniers et du Pont du Moulin), de la Pisse et du Maou Riou vont donc être l'objet d'opérations de dragage pour lesquels diverses entreprises se sont portées candidates.

Opérations de protection mais aussi démarche environnementale, car c'est au titre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.) que va être lancé ce projet. Cette réglementation au titre des I.C.P.E. et ces objectifs nécessitent que soient notamment justifiés les travaux de dragages et leurs conséquences sur les particularités environnementales du cours d'eau, la caractéristique des matériaux dragués et leurs usages possibles dans l'industrie, le BTP ou l'agriculture. Le souhait du Conseil Municipal est d'optimiser la réutilisation locale. ■

Agriculture, forêt et pastoralisme

La politique foncière

Depuis plusieurs années, avec l'appui des organisations professionnelles agricoles et le Conseil Général, la commune et la SAFER poursuivent une politique active de stockages de terres pour pratiquer des échanges amiables visant à dynamiser la structure des exploitations et favoriser la reprise et l'installation d'exploitations. Au cours de l'été, une étude financée par le Conseil Général sera réalisée par un cabinet d'études afin de s'assurer de la faisabilité d'un remembrement partiel portant sur un millier d'hectares sur notre commune. A titre d'exemple, le fruit de ces travaux pourrait commencer à se traduire au hameau des Méans par la reprise d'une exploitation ovine et la création d'un GAEC pour une exploitation bovine en ayant fortement résorbé entre autre de nombreux handicaps fonciers. ■

La restauration et l'aménagement de la cabane pastorale de Chargès



Destinée à être utilisée par le berger, la restauration et la transformation de la cabane pastorale de Chargès en lieu de vie sont en cours d'achèvement. Les travaux prévoient notamment l'aménagement d'une pièce de vie avec rangements, d'une chambre, d'une salle d'eau et d'un WC avec traitement des eaux usées. En raison d'un accès difficile, matériaux et matériels ont été acheminés par hélicoptère sur le chantier. ■

Syndicat du Mandement forestier de Savines le Lac

Situé sur les communes de Savines le lac et de Crots le site du « Bois de Morgon, Boscodon, Bragousse » fait partie des sites de la Directive habitats retenus dans le réseau européen NATURA 2000 sous le numéro FR 9301523. L'objectif du réseau NATURA 2000 est d'assurer le maintien ou le cas échéant la restauration d'habitats naturels et d'habitats d'espèces de la directive « habitats » dans un état de conservation favorable. La prise en compte croisée des enjeux écologiques et socio-économiques, fait privilégier pour la gestion des sites Natura 2000, des engagements volontaires pouvant se concrétiser par des conventions accompagnées de moyens financiers appropriés. Pour le site du Morgon, le document d'objectif a reçu un avis favorable du comité de pilotage le 20 mars 2007 à Crots et a été validé par arrêté préfectoral. Ce document définit les orientations de gestion, les mesures de conservation et indique les mesures réglementaires à mettre en œuvre sur le site ; il précise les moyens financiers d'accompagnement et les moyens à mettre en œuvre. A cette occasion, le Président du Syndicat forestier du Mandement de Savines le Lac Adrien GLEIZE, a été porté à la présidence du comité de pilotage. La convention cadre d'animation et de mise en œuvre du document d'objectif a été validée par le conseil syndical du Mandement le 19 juin et doit être signée prochainement entre le Préfet de Région, Le Préfet des Hautes-Alpes et le Président du Syndicat du Mandement de Savines. Les premières actions verront le jour en fin d'année. ■

L'action communale

Sports / Social / Education

Subventions allouées aux associations

Pour l'année 2007, vu les demandes de subventions présentées, le Conseil Municipal a affecté aux associations, les subventions suivantes :

- Club du 3ème âge	850 €
- A.D.M.R. « Le Grand Morgon »	500 €
- Association Ski et Nature Serre-Ponçon	400 €
- Ecole Intercommunale Musique « À tous vents »	500 €
- A.I.C.A.	240 €
- A.F.M.	250 €
- Association de Parents du Groupe Scolaire	400 €
- Patrimoine en Réallonnais	300 €
- Club de ski de fond	300 €

Les autres affectations seront étudiées au prochain Conseil Municipal.

Remise de médaille



C'est à l'occasion de la fête des mères, que la mairie de Réallon a mis à l'honneur 2 réallonnaises, Léone Peyron et Raymonde Bouvier, pour leur dévouement à la famille, toute les deux mamans de quatre enfants.

Léone Peyron est née le 29 Mars 1931 à Réallon, elle a élevé ses quatre enfants avec beaucoup de dévouement tout en participant aux travaux à la ferme au côté de son mari, Ernest. Toujours attentionnée, elle continue de soutenir ses enfants et petits enfants.

Raymonde Bouvier est née le 19 Septembre 1945, épouse Christian en 1967, et consacre avec énergie sa vie à ses enfants et à ceux des autres.

C'est dans une ambiance très chaleureuse et conviviale, autour du verre de l'amitié que le Maire de Réallon, Adrien GLEIZE, au nom de Monsieur le Préfet, a remis à ces deux mamans émérites la Médaille de Bronze de la Famille Française, distinction honorant les mères françaises ayant élevé dignement plusieurs enfants. ■

L'Ecole des Rousses : sortie des enfants à la Croix Valmer



Le Lundi 4 Juin, les enfants de l'École des Rousses sont partis en classe de mer à la Croix Valmer, au centre La Bouillabaisse. Baignades, châteaux de sable et pêche au coquillage pour tout le monde naturellement ! Optimiste, randonnée (au Mont Vinaigre !) et dissection d'un poisson, telles ont été les activités des plus grands. La visite du village des tortues et du jardin botanique et la fameuse chasse au trésor sur la plage du sud (avec rencontre d'un vrai pirate et d'une fée) auront sûrement nourri l'imaginaire des plus petits.

Nul doute qu'ils sont tous rentrés réjouis de leur séjour en bord de mer d'autant plus qu'ils ont bénéficié d'un encadrement de qualité. ■

Urbanisme

Présentation du Projet de Plan Local d'Urbanisme

Dans le cadre de la finalisation de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et suite aux différentes réunions d'information et de concertation qui se sont tenues dans les hameaux, deux réunions de présentation du Projet ont eu lieu le Vendredi 22 Juin à la Mairie de Réallon : l'une à 14h 30 avec les administrations et l'autre avec la population à 18h 30. Ont été plus particulièrement abordés, les documents suivants :

• **Le plan d'Indexation en Zone (P.I.Z.)**

Il définit pour chaque hameau les différents risques naturels rencontrés, les contraintes par rapport à l'urbanisation, suivis par les recommandations et prescriptions en matière de construction. Le nombre et le niveau des risques étant relativement élevés dans la commune, les possibilités d'urbanisation sont pour l'essentiel limitées à la périphérie des hameaux existants.

• **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) :**

« Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants » Cette citation de Saint-Exupéry pourrait résumer l'esprit du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.). Ce document, politique, exprime véritablement le projet de la collectivité en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme sur 10 à 20 ans.

L'action communale

Après avoir rappelé que l'économie de la commune était très fortement liée au tourisme doux, à la station de sports d'hiver et à l'agriculture, Monsieur BIAYS, urbaniste, a présenté les grandes orientations du P.A.D.D. de notre commune :

- **L'affirmation du caractère rural de la commune** (protection de la qualité du cadre de vie, de l'agriculture et du paysage). Le développement harmonieux des hameaux en limitant la consommation d'espace tout en intégrant les contraintes liées aux risques naturels et en respectant le patrimoine.

Le développement d'un tourisme diversifié (valorisation d'un tourisme doux et de l'agrotourisme tout en confortant le développement de la station en comblant le déficit de lits par une croissance de l'offre d'hébergement.

Les sujets tels que la nécessaire prise en compte des risques naturels, la protection totale ou partielle des terres agricoles, le respect de l'unicité des hameaux dans le développement urbain, la diversification de l'emploi dans les secteurs de l'artisanat ou des services à la personne, la finalisation de la ZAC de Pra Prunier sur la Station ou encore la protection et la mise en valeur du paysage ont été abordés et débattus.

Ce P.A.D.D. est consultable auprès des services de la mairie tout comme le Plan d'indexation en Z (P.I.Z) effectué au frais de la commune au printemps en attendant le Plan de Prévention des Risques (P.P.R.).

- **Le règlement** : Dès lors qu'il sera totalement finalisé, il devra être transmis à M. l'architecte conseil de la DDE.

- **Le zonage** : L'extension d'urbanisation coté « Ouest du hameau des Méans » étant considérée comme une création d'un nouveau hameau, ce dossier devra être présenté en commission des sites et des Paysages avant l'arrêt du PLU. La DDASS a évoqué le projet de périmètre de protection de l'Alimentation en Eau Potable de Savines, qui selon les élus et s'il était mis en œuvre, paralyserait totalement le développement du hameau des Gourniers. Ensuite les différentes zones Urbaines (U) ou à urbaniser (AU) ont été passées en revue pour chacun des villages. En dehors des remarques précédentes, il n'y a pas eu d'observations majeures par les administrations. Par contre, la population a mis en avant le caractère très pénalisant de la mise en œuvre du Plan d'Indexation en Zone (P.I.Z.) concernant les risques naturels. L'Arrêt du projet de P.L.U. devrait intervenir courant octobre 2007. ■

Culture et patrimoine

Le Fortalicium

Dominant le Chef-lieu et l'entrée de la vallée, le Fort de Réallon, édifice datant du XIV^{ème} siècle, était destiné à la surveillance des cols de la Coupa et du Barle en direction du Champsaur. A l'état de ruine, il reste aujourd'hui une partie de l'enceinte ainsi que la tour et le donjon. La ruine de l'édifice et les matériaux qui se sont déposés au sol dans le temps, ont entraîné le rehaussement du sol, le niveau actuel étant en fait le premier étage de la tour. La maçonnerie, fait de murs de moellons et d'arases, est largement endommagée par l'infiltration des eaux, présentant des risques de chutes de pierres. Et la tour, vraisemblablement plus ancienne encore que l'enceinte, présente une fissure verticale importante.

A l'invitation du Pays « SUD », une importante réunion, s'est tenue le 20 février à la communauté de Communes en présence de nombreux partenaires : Communauté du Savinois, Mairies de Réallon et d'Embrun, Conseil Général et Régional et Patrimoine en Réallonnais. Les modalités techniques et financières de cette restauration y ont très largement été débattues. Pour donner suite, en mars dernier le conseil municipal a décidé de porter la maîtrise d'ouvrage de cette restauration, de confier la maîtrise d'œuvre à un architecte spécialisé en cours de recrutement lequel sera chargé de faire réaliser les travaux par le Club du Vieux Manoir, Association loi 1901 qui œuvre à la sauvegarde et à la mise en valeur d'un tel patrimoine. En vue de débiter le chantier en septembre 2007, une déclaration de travaux est à l'instruction et la procédure d'acquisition foncière des terrains limitrophes est en cours. Il est évident que cette restauration, ne peut être dissociée de la mise en valeur de l'ensemble du plateau du Fort tant sur le plan agricole que pastoral ou environnemental. ■

Activité publique et intercommunalité

Bilan du fonctionnement de l'Office Intercommunal du Savinois Serre-Ponçon

L'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme Intercommunal du Savinois Serre-Ponçon s'est tenue le 12 Mai dernier au point accueil de Savines-le-lac.

Le rapport moral concluant cette première année de fonctionnement fait apparaître que les missions fondamentales qui ont conduit à la création de la structure à savoir l'accueil sur le territoire de la Communauté de Communes et l'animation sur la Station de Réallon ont été remplies.

Les questions telles que l'étendue de la mission Animation à Savines-le-lac, la collaboration de l'Office avec le Comité de Promotion de Serre-Ponçon ou encore l'intérêt de se doter d'un site internet ont été posées et débattues.

Rappelons qu'à l'occasion du Conseil Communautaire du Savinois Serre-Ponçon du 18 Mai dernier, les élus communautaires ont à nouveau affirmé au travers d'une motion que le partenariat entre le Comité de Promotion et l'Office de Tourisme du Savinois Serre-Ponçon devait être puissant et sans faille

afin d'optimiser les compétences et les valeurs de chacun. Mis en avant également lors de l'Assemblée Générale, la qualité de l'animateur Loïc Desfaudès et des animations proposées sur la station, « une valeur ajoutée importante » pour l'attractivité de notre territoire. ■

Le désenclavement du fond de vallée :

Le projet d'aménagement de la route départementale destiné à améliorer l'accès au Chef Lieu et au hameau des Gourniers est désormais en bonne voie, à la grande satisfaction des réallonnais. Au printemps, le revêtement en enrobé a été effectué du carrefour des Rousses au pont situé sur le Réallon. Concernant la portion Méans-Réallon, une ordonnance d'expropriation a été établie en Août dernier, ce qui a fait l'objet au printemps d'un déplacement du juge sur les lieux des futurs travaux.

La maîtrise foncière étant acquise, l'enquête publique étant faite, le Conseil Municipal réitère, auprès du Conseil Général, son souhait de voir ce projet de travaux avancer rapidement. ■

Vie économique

Zoom sur Benjamin Saint-Donnat, le «Monsieur Neige» du service des remontées mécaniques



Avec une température moyenne supérieure de 2 degré à la normale saisonnière, l'hiver 2006/2007 est le plus chaud observé sur le massif des Alpes du Sud depuis 1950. Il devance ainsi les hivers 1989/1990 et 1990/1991 catastrophiques pour les stations de sports d'hiver. Pourtant, si certaines petites stations françaises n'ont pas pu ouvrir leur domaine

skiable cet hiver, faute de neige, Réallon a proposé à sa clientèle du mois de Janvier, 80 % du domaine skiable ouvert. Remontées Mécaniques, hébergeurs, loueurs et restaurateurs ont ainsi bénéficié dans leur activité respective de cet enneigement ... artificiel.

Zoom, dans cet écho, sur un métier qui a toute son importance au sein du Service des Remontées Mécaniques, celui de Nivoculteur. Arrivé dans le Service des Remontées Mécaniques en Décembre 2000 comme emploi jeune avec un brevet de technicien supérieur en Maintenance industriel en poche, Benjamin Saint-Donnat est le responsable de l'installation d'enneigement artificiel. Hydraulique, électricité, électromécanique, tuyauterie industrielle et désormais informatique et télécommunication, la fabrication de la neige requiert polyvalence, rigueur et autonomie. Pour Benjamin, également animateur qualité, la notion de « service de qualité » est la plus importante : « C'est passionnant de fabriquer de la neige de qualité pour que les clients puissent skier. Nous travaillons en

étroite relation avec le service de damage pour l'agrément des skieurs dès l'ouverture, c'est aussi ce qui fait la différence avec d'autres domaines skiables ».

Il est vrai que l'ouverture d'un domaine se prépare toute l'année : entretien à l'intersaison, installation et essais du matériel dès le mois d'Octobre puis production de neige dès les premiers froids de l'automne, humide (aux environs de -3°C) dans un premier temps pour permettre l'étalement de la neige, froide enfin durant les mois de Décembre et Janvier.

L'installation de Réallon comporte 10 perches haute pression sur le haut du domaine, 7 canons basse pression sur le bas et une retenue colinéaire de 6.000 m³. Souhaitons à Benjamin, également président de l'association réallonaise de chasse, un hiver froid pour la saison 2007/2008. ■

C'est en forgeant...

Comment devient-on forgeron à Réallon ? Une histoire de famille peut-être, les souvenirs d'un père ferrant ses chevaux, une passion sans doute, pour le médiéval fantastique, le Seigneur des Anneaux, l'utilisation du métal, une philosophie sûrement, celle de la création au service de la récupération, de la préservation de l'authentique et du rustique.

De l'expérience et de la reconnaissance enfin. Patrick Ollieu le sait. C'est en forgeant qu'on devient forgeron. Artiste, formé par Jean-Luc Soubeyras (reconnu pour la qualité de ses épées), bientôt artisan et peut-être initiateur, de sa forge à manivelle sortent pour l'instant couteaux, lampes, bougeoirs ou presse papiers, des pièces uniques, à la demande et « brute de forge » précise-t-il. Ses matières premières sont le charbon, 1 tonne par an, et de l'acier agricole, des suspensions de camions, des torts à béton.

Vous trouverez notre forgeron communal aux Ollieux, au hameau des Gourniers. L'avenir ? Une forge à double foyer pour la fabrication de grosses pièces destinées à la décoration d'intérieur, de la formation, « pour que le métier ne se perde pas ». ■

Vie associative et animations de l'été

Un club de ski de fond à Réallon par Juan Alvarez

Le club de ski de fond de Réallon vient de souffler sa première bougie. En effet, ce club, monté en association « loi 1901 », a été créé officiellement le 9 Mai 2006 suite à une Assemblée Générale constitutive réunissant, ce n'est pas rien 26 personnes, le 7 Avril de cette même année.

L'hiver 2007 n'a rassemblé en rien à celui de 2006 et il a fallu « faire avec ». Il est vrai que les conditions météo de cette année ne nous ont pas gâtés questions neige et certaines pistes, comme « Le Canal », n'ont pas pu être damées faute d'enneigement suffisant. Malgré cela, la mobilisation des bénévoles, que ce soit pour les permanences des dimanches matins, la course « La Trafanelle » ou les sorties nocturnes, a été remarquable. Pour cette première saison, l'association a attiré une trentaine d'adhérents ce qui est somme toute pas mal pour un début. Rappelons que notre club n'attire pas que des réallonais. Chacun peut librement y accéder. Les adhésions ont été fixées l'an passé à 10 € pour un individuel et 15 € pour une famille.

Pour la saison à venir, le bureau compte se réunir un peu avant la rentrée de septembre afin de mettre au point le programme et les orientations prochaines. Nous savons déjà qu'en plus des activités et manifestations habituelles (course populaire, sorties nocturnes, repas, encadrement débutants), un encadrement

pour les enfants les mercredis après-midi sera assuré. Tous les détails de fonctionnement seront annoncés à la prochaine Assemblée Générale de septembre, où tout le monde est convié. Pour de plus amples informations, l'association s'est doté d'un site internet : <http://www.reallon-fond.com>. Vous y trouverez : comptes rendus, composition du bureau, photos, comptes. Alors, à bientôt en fond et à Réallon ! ■

Fête patronale

La fête patronale de Réallon s'est déroulée le dimanche 1er juillet à la base de loisirs de l'Isclé dans une ambiance bon enfant. Malgré une météo perturbée, petits et grands ont pu s'adonner à leurs loisirs préférés. La municipalité tient à remercier le comité des fêtes ainsi que tous les bénévoles qui ont œuvré à l'organisation de cette fête. ■

Fonctionnement estival des télésièges - été 2007

Le service des remontées mécaniques est heureux de vous accueillir et de vous acheminer, par les télésièges panoramiques jusqu'aux Aiguilles de Chabrières, du 3 Juillet au 30 Août 2007 tous les mardi, jeudi et dimanche. ■

Vie associative

Divers

Les aînés ruraux se sont retrouvés pour le challenge inter club le 5 Juin passé. La coupe reste à Réallon pour la quatrième année dans la commune.



Les fêtes du pain, qui ont eu un grand succès l'année passée, auront lieu les 22 juillet et 19 Août aux Gourniers.

La montée annuelle au télésiège aura lieu début Juillet

Un voyage au petit train de la Mure aura enfin lieu le 5 septembre.

Les animations de l'été à la station

Stages de sculpture avec Claudine Peyron, du 16 au 20 Juillet.

Projection de film en extérieur, avec Cinécimes : « L'eau vive », le 17 Juillet et le 7 Août.

Les rencontres d'Astronomie, du 17 Août au 27 Août.

Jeux en bois et jeux du monde, les 25 Juillet et 15 Août

Concert : Claude Jeannet, Jazz Manouche, le 25 Juillet à la Salle Polyvalente.

Parc National des Ecrins, conférence animée par un garde moniteur, les 24 Juillet et 14 Août.

Le cirque sous les Z'étoiles, école de cirque ouverte à tous, du 1^{er} au 3 Août.

Spectacle, jonglerie féerique, le 3 Août.

Concert, le groupe Jeff Jell, le 13 Août, en extérieur.

Stage de percussions avec la Familia Martins, du 13 au 17 Août.

Spectacle pour les tout petits : « Percutemps », le 16 Août, salle polyvalente.

Des tournois de pétanque, de volley, de tennis et de ping-pong ainsi que **2 ateliers enfants par semaine** sont également prévus pour cet été.

Fête de l'amontagnage le 14 juillet 2007 (départ à 5h 00 des Gourniers) Messe à la cabane de Chargès à 11h 00.

Foire aux bestiaux le samedi 22 septembre 2007 aux Gourniers. ■

Pour tout renseignement, s'adresser à Nadia Auriol (04 92 44 25 67).

Divers

Livraison paysanne

Depuis quelques semaines une livraison paysanne est effectuée à l'école des Rousses. Proximité, convivialité, authenticité d'une consommation au rythme des saisons et bien sûr qualité, retrouvez Cécile et Laurent, les maraîchers, Franck et Laurent, les chevaliers pour vos achats de légumes et fromages.

Le fonctionnement : pour les paniers de légumes, 2 types de livraisons. Soit vous vous engagez à prendre un panier par semaine pour un montant moyen de 10 €, soit vous commandez occasionnellement des légumes. Pour les paniers de fromages, vous vous engagez à commandez des fromages sur plusieurs semaines ou mois d'avance.

Les commandes sont à faire avant le week-end pour une livraison collective chaque lundi suivant.

Renseignements : 04.92.44.37.30 pour Cécile et Laurent et 04.92.44.31.36 pour Franck et Laurent.

ADMR, aide à domicile

L'association de service à domicile est disponible au 04.92.43.83.17 ou sur admr.embrun@wanadoo.fr

Etat civil

Baby- boom !

Pas moins de 5 naissances en moins d'un an ! Il fait bon vivre dans la vallée de Réallon.

Sévrin, fils de Samuel Merlotti et de Maud Gaget a vu le jour le 20 Juin 2006. Il est le dernier d'une fratrie de 3. Vous trouverez cette grande famille au lotissement des Marmottes, au chef lieu.

Mathys, fils de Sandrine CHARLOT et de Siméon COUTON, né le 16 août 2006, tous trois domiciliés aux Rousses.

Raphaël a ensuite pointé le bout de son nez le 10 décembre à la maternité de Gap. Vous trouverez Raphaël, Christophe et Danielle Bouvier au hameau des Gourniers.

Le 18 Novembre 2006, ce fut au tour de **Claire**, fille de Muriel et Bertrand Veauléger. C'est au Villard cette fois-ci que vous trouverez Claire et ses parents.

Enfin une naissance australe : le 23 Décembre dernier, en plein été dirait-on, est né, à l'hôpital de Buenos Aires, **Francesco**, fils de Marcella La Valle et de Cédric Boero, membre du Conseil Municipal de Réallon.

Mariages

Tous nos vœux de bonheur à...



Mme **BILLIoud Christine** et M. **VERGNE Rolland**
le 26 mai 2007.



Mlle **GLEIZE Jessica** et M. **GAMOND Mickaël**
le 30 juin 2007

Décès

Toutes nos condoléances aux familles de
Annie CARRETTE décédée le 24 février 2007.

Bibliothèque : Tous les mercredis de 18 à 19h à la mairie en juillet et en août. De 15h à 16h le troisième mercredi du mois à partir du mois de septembre. (Tél. : 04 92 44 23 93 - E-mail : reallon.mairie@wanadoo.fr - Internet : www.reallon.fr)

Ouverture de la Mairie : La Mairie vous accueille le lundi et le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h. Vendredi fermeture à 16h. Le Maire reçoit le vendredi durant toute la journée et sur rendez-vous les autres jours.

Directeur de publication : Adrien GLEIZE - Rédaction et conception : commission municipale chargée de la communication ainsi que Cédric ROSSI - Photos : M. COULON, C. RAINA, C. BOERO, S. CHARLOT, A. GLEIZE, C. ROSSI, V. PEYRON

Réalisation : OMNIS 04 92 43 65 04 (EMBRUN)
Impression : LABOURET - EMBRUN.